

POLYCLINIQUE SAINT-ROCH

Médecine - Chirurgie - Maternité



 **Oc Maternité**

**Une prise en charge personnalisée
pour vous et votre enfant**

Livret d'accueil

Retrouvez sur notre site www.oc-sante.fr
toutes les informations sur votre séjour

Bienvenue



Sommaire

4	Un établissement Oc Santé	28	Votre sortie
10	Nos engagements	29	Oc Pédiatrie
14	Votre grossesse	30	Vos droits
18	Préparez votre séjour	36	Charte de la personne hospitalisée
	22 Espace patient		
24	Votre séjour	37	Charte de la personne en situation de handicap

Vous avez choisi d'accoucher dans notre maternité. Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un séjour aussi agréable que possible. Pour vous guider dès votre arrivée, nous avons porté toute notre attention à ce livret d'accueil.

Vous y trouverez la totalité des renseignements dont vous devez prendre connaissance à votre entrée. Prenez le temps de le lire et conservez-le, il vous sera utile tout au long de votre séjour.



Nous vous invitons à consulter notre site internet www.oc-maternite.fr pour compléter votre information et préparer au mieux votre séjour. Retrouvez également toutes les actualités de la maternité sur :



Facebook (Espace Bien-Être Maternité / Polyclinique Saint-Roch)



Instagram (polyclinique_saint_roch / Oc Maternité)

La polyclinique Saint-Roch est un établissement du groupe



2500 LITS ET PLACES

3300 SALARIÉS

800 MÉDECINS

+ DE 70 SPÉCIALITÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

300 000 PATIENTS PRIS EN CHARGE CHAQUE ANNÉE

480 RÉSIDENTS ACCUEILLIS EN EHPAD

4500 NAISSANCES PAR AN

80 000 PASSAGES AUX URGENCES PAR AN



Oc Santé c'est **26** établissements





LA POLYCLINIQUE SAINT-ROCH

La polyclinique Saint-Roch, établissement de Médecine-Chirurgie-Obstétrique, s'affirme comme un acteur majeur de la santé régionale, reconnu pour l'excellence de ses pratiques cliniques et son innovation organisationnelle. Son projet médical s'articule autour de plusieurs pôles d'expertise :

- **Pôle Femme-Mère-Couple-Enfant** : doté d'une maternité de niveau 2A, d'un service de néonatalogie ainsi que d'une unité Koala, ce pôle assure une prise en charge complète de la santé reproductive, maternelle et périnatale, tout en soutenant les couples. Il inclut également la chirurgie gynécologique et urologique, la chirurgie pédiatrique, des consultations pédiatriques spécialisées, des consultations pédiatriques non programmées et un centre d'Aide Médicale à la Procréation.
- **Pôle Face et Cou** : ce pôle regroupe l'ophtalmologie, l'ORL, la chirurgie maxillo-faciale ainsi que la chirurgie esthétique, plastique et reconstructrice. La Polyclinique est labellisée comme centre de compétences MAFACE pour les maladies rares, et bénéficie d'un rattachement à l'hôpital Necker-Enfants malades, garantissant une expertise de pointe et des parcours de soins coordonnés.
- **Pôle Traumatologie-Orthopédie** : ce pôle offre une prise en charge complète des traumatismes et pathologies orthopédiques, incluant des programmes de réhabilitation personnalisés (SHERPA, PREHAB)
- **Pôle Urgences et SOS Main** : la polyclinique Saint-Roch dispose d'un service d'urgences performant, avec plus de 50 000 passages par an, et d'une expertise reconnue en chirurgie de la main (SOS Mains), en pédiatrie et en gériatrie.
- **Pôle Gériatrie** : composé d'un service d'hospitalisation à temps complet, d'une unité péri-opératoire gériatrique (UPOG) , d'une unité d'hospitalisation de jour et de consultations spécialisées, ce pôle accompagne les patients tout au long du vieillissement, avec un suivi adapté à chaque étape.
- **Centre médical Saint-Roch** : situé sur le parvis de la polyclinique, le Centre médical Saint-Roch regroupe une large diversité de spécialistes, offrant des consultations adaptées à chaque besoin

→ CHIFFRES CLÉS

- **+ DE 400** SALARIÉS
- **+ DE 180** MÉDECINS LIBÉRAUX
- **251** LITS ET PLACES
- **45 000** SÉJOURS PAR AN
- **26 000** PASSAGES EN AMBULATOIRE
- **3 000** NAISSANCES PAR AN
- **52 000** PASSAGES AUX URGENCES PAR AN
- **12 000** CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES NON PROGRAMMÉES PAR AN
- **1 350** FIV PAR AN

→ LES ÉQUIPES



L'équipe de la maternité de la polyclinique Saint-Roch vous accueille et vous accompagne tout au long de votre grossesse et de votre accouchement. **Nous privilégions une prise en charge personnalisée** portant une attention particulière au projet de naissance des parents avec notamment une salle Nature vous donnant le choix d'accoucher dans un environnement chaleureux et sécurisé.

Notre équipe pluridisciplinaire se compose de :

- | | |
|--|---|
| — 31 OBSTÉTRICIENS | — 1 PÉDOPSYCHIATRE |
| — 11 ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS | — 12 PUÉRICULTRICES |
| — 8 PÉDIATRES | — 17 AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE |
| — 5 CHIRURGIENS PÉDIATRES | — 2 ORTHOPHONISTES |
| — 2 CADRES DE PÔLE | — 16 AIDES-SOIGNANTES |
| — 35 SAGES-FEMMES | — 1 SAGE-FEMME DE COORDINATION |
| — 2 PSYCHOLOGUES | |

→ LES ÉQUIPEMENTS

Notre maternité est dotée d'équipements performants pour vous garantir une prise en charge sécurisée.

- **4** SALLES DE PRÉ-TRAVAIL dotées des derniers équipements (monitoring avec télésurveillance, échographie...).
- **1** BLOC OBSTÉTRICAL composé de **7** SALLES D'ACCOUCHEMENT et d'**1** SALLE D'ACCOUCHEMENT PHYSIOLOGIQUE.
- **2** SALLES DE CÉSARIENNE.
- **1** SSPI (Salle de Surveillance Post-Interventionnelle).
- **1** SALLE DE RÉANIMATION NÉONATALE.
- **1** UNITÉ DE PRISE EN CHARGE DES NOUVEAU-NÉS.
- **1** SERVICE DE GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE :
 - **5** CHAMBRES DOUBLES (JADE),
 - **40** CHAMBRES INDIVIDUELLES (AGATE OU OPALE),
 - **5** CHAMBRES INDIVIDUELLES (TOPAZE).
- **1** UNITÉ D'HOSPITALISATION. Elle comprend un service de néonatalogie de type II qui peut accueillir 6 enfants dont 4 placés en chambre Koala, favorisant le lien parent-enfant. Cette unité accueille les **nouveau-nés prématurés et/ou de petits poids de naissance, ainsi que ceux nécessitant une surveillance particulière**. Si votre bébé devait faire un séjour en néonatalogie, des consignes particulières vous seraient communiquées.

PLAN DE LA CLINIQUE



NUMÉROS UTILES

STANDARD DE LA CLINIQUE

04 67 61 88 88

ACCUEIL DU SERVICE DES URGENCES

04 67 61 88 00

CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES SPÉCIALISÉES

04 67 61 50 00

ESPACE « BIEN-ÊTRE MATERNITÉ »

04 67 61 89 55

CENTRE DE PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE

04 67 04 38 55

CENTRE IVG (INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE)

04 67 61 27 36

PRÉ-INSCRIPTION MATERNITÉ

04 67 61 89 89



Nos engagements

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

→ CERTIFICATION



Comme tous les établissements du groupe Oc Santé, la Polyclinique Saint-Roch s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité des soins proposés. En 2025, la Haute Autorité de Santé a attribué à la Polyclinique Saint-Roch le niveau le plus élevé de certification avec une note de 97.33 %. Cette reconnaissance atteste de la haute qualité des soins.

→ QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

L'établissement définit une politique basée sur l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins qui s'appuie sur des principes de concertation entre les acteurs et des valeurs de respect des personnes. Cette politique a été élaborée conjointement par la direction et la CME (conférence médicale d'établissement). Le signalement des dysfonctionnements et événements indésirables est organisé sur l'établissement et des mesures correctives sont mises en œuvre. L'ensemble des actions d'amélioration identifiées au travers de ces évaluations constitue le programme d'actions qualité sécurité des soins (PAQSS). Un suivi de la mise en place de ces actions est organisé et l'évaluation de leur efficacité est réalisée.

→ VOTRE IDENTITÉ POUR MIEUX VOUS SOIGNER

Depuis le 1^{er} janvier 2021, vous disposez d'une identité sanitaire officielle appelée **Identifiant National de Santé (INS)** qui vous est unique et est utilisé par tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge. Afin de sécuriser votre identification à toutes les étapes de votre prise en charge, les équipes seront amenées à vous demander de décliner votre identité fréquemment.

→ LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

Les infections associées aux soins sont des infections acquises dans les établissements de santé et peuvent concerner tant les patients que le personnel. Beaucoup d'entre elles sont liées aux propres bactéries du patient, à son état général et aux actes de soins qu'il reçoit. D'autres sont d'origine externe. Une partie des infections peut être évitée grâce à l'application de mesures d'hygiène préventives. Les professionnels de la clinique mettent tout en œuvre pour limiter au maximum la survenue de ces infections. Le **Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins (CLIAS)** se réunit périodiquement pour élaborer un programme annuel de prévention et en suivre la réalisation en collaboration avec l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH). La clinique fait partie du réseau CPIAS et participe aux différentes enquêtes nationales. Pour nous aider dans la prévention de ces infections qui sont essentiellement d'origine manuportée (transmission par les mains), nous vous invitons ainsi que les personnes qui viendront vous rendre visite à pratiquer une hygiène des mains en utilisant une solution hydroalcoolique (SHA) mise à disposition dans l'établissement.



PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR

Nous nous engageons **à prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter la douleur.**

La clinique dispose d'un CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) qui est une structure de réflexion et de propositions pour améliorer la prise en charge de la douleur des patients hospitalisés avec, sur le terrain, un groupe de référents douleur qui participe à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de votre douleur sur l'ensemble des services de soins. Des formations spécifiques à la douleur sont mises en œuvre régulièrement pour les professionnels de santé.



ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscients des transitions écologiques, énergétiques et digitales qui façonnent notre époque, le groupe Oc Santé et la clinique ont depuis de nombreuses années intégré le développement durable au cœur de leur stratégie et de leur organisation dans le cadre de leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette stratégie, construite sur cinq piliers, s'aligne sur les enjeux actuels.

- Le premier pilier repose sur une gouvernance solide, veillant à l'application rigoureuse de la démarche RSE à tous les niveaux des organisations.
- Le deuxième pilier économique se concentre sur l'optimisation des coûts et les achats responsables.
- Le troisième pilier, environnemental et énergétique, regroupe les efforts poursuivis pour améliorer l'impact des activités sur l'environnement.
- Parallèlement, le quatrième pilier sociétal s'attache à la qualité des soins en mettant l'accent sur la réponse aux besoins de la population et l'innovation.
- Enfin, le cinquième pilier social se matérialise par un engagement fort pour la qualité de vie au travail et l'épanouissement professionnel.

Retrouvez le détail de notre stratégie RSE « Tous responsables, Tous engagés » sur notre site internet www.oc-sante.fr / rubrique **nos valeurs**.

Démarche Lieu de Santé Sans Tabac : La clinique s'engage dans la démarche «**Lieu de Santé Sans Tabac**» (LSST) en lien avec le RESPADD (Réseau de Prévention des Addictions) et l'ARS Occitanie. Cette démarche a pour objectif de mettre en place une politique active de prévention et de prise en charge du tabagisme pour tous les publics cibles (professionnel.le.s, bénéficiaires de soins, grand public).



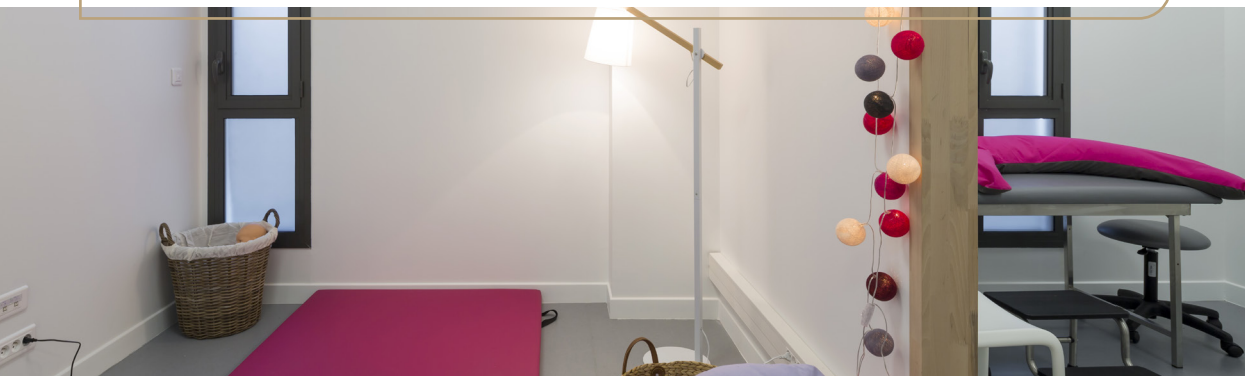
BIENTRAITANCE

La clinique s'engage dans la promotion de la bientraitance et la déclaration de toute suspicion ou cas avéré de maltraitance. L'établissement assure la mise en place d'outils permettant d'identifier les modalités de prévention et de signalement des cas de maltraitance notamment par la sensibilisation des professionnels à travers diverses formations.



→ UNE MATERNITÉ ÉCO-RESPONSABLE

- Une eau **naturellement chauffée par le soleil**,
- **Zéro phtalate** dans les dispositifs médicaux,
- Locaux neufs équipés **de matériaux respectueux de l'environnement**,
- Nettoyage **favorisant la vapeur et les produits éco-labellisés** pour optimiser la qualité de l'air intérieur,
- **30 filières de tri de déchets** incluant notamment le recyclage des biberons,
- **Don de mobilier** à des organisations humanitaires,





VIDÉOSURVEILLANCE

La clinique est équipée d'un système de vidéosurveillance destiné à prévenir les atteintes à la sécurité des patients, des accompagnants et du personnel. Les caméras de surveillance sont situées à l'entrée de la clinique et dans les couloirs des unités de soins. Le délai de conservation des enregistrements est de 30 jours maximum. Pour exercer vos droits relatifs à la protection des données, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@oc-sante.fr.

ASSOCIATIONS

Au cours de votre séjour, il est possible que des bénévoles d'associations partenaires de notre établissement viennent vous rendre visite en chambre. Leur intervention est totalement gratuite et vise à améliorer votre confort au cours de votre séjour.

PRÉCAUTION STANDARD PAR TOUS ET POUR TOUS

HYGIÈNE DES MAINS POUR TOUS : en faisant une friction des mains avec une solution hydroalcoolique avant d'entrer dans la chambre, en sortie de chambre, avant et après chaque soin, après être allé aux toilettes, et avant de manger.

→ TRAITEMENT HYGIÉNIQUE DES MAINS PAR FRICTION

avec une solution hydroalcoolique.



1. Paume de la main droite sur le dos de la main gauche et inversement.



2. Paume contre paume avec doigts entrelacés.



3. Bout des doigts et pourtour des ongles.



4. Friction en rotation des pouces.



5. Friction du bout des doigts par rotation dans la paume opposée.



6. Paume contre paume.

- Dose d'emploi : 2 pressions de pompe (3 ml).
- Un lavage simple s'impose en cas de salissures sur les mains.
- Conservation du gel hydroalcoolique : 3 mois après ouverture.



Votre grossesse

→ VOUS ÊTES ENCEINTE !

Au fil des semaines, vous vous transformez et vous vous épanouissez. Votre bébé lui, dans le plus grand secret, se prépare à venir au monde.

→ 1^{ER} TRIMESTRE



Durant le premier trimestre vous avez déjà effectué tous les examens cliniques et biologiques chez votre obstétricien. Vous avez déjà vu votre bébé au cours d'une échographie et établi la déclaration de grossesse.

→ 2^{ÈME} TRIMESTRE

Vous allez prendre des formes et votre bébé, lui, prendra des forces. Le cœur de votre bébé bat maintenant à 110/120 pulsations par minute (plus vite que le vôtre).

Ses cheveux poussent, la tête se redresse et ses mouvements sont de plus en plus vigoureux. À la 20^{ème} semaine, le cerveau prend chaque mois 90 g.



1 MOIS



2 MOIS



3 MOIS



4 MOIS



5 MOIS

→ AGENDA

- Examens cliniques, biologiques et éventuellement, une amniocentèse. Vous devez prendre rendez-vous pour l'entretien du 4^{ème} mois qui est obligatoire (1^{er} contact avec une sage-femme libérale).
- Préinscription à réaliser au 4^{ème} mois sur site; prise de rdv au **04 67 61 89 89** ou sur > **Doctolib : préinscription maternité/ Polyclinique Saint Roch.**
- Inscriptions aux cours de préparation à l'accouchement et/ou aux soins prénataux en complément des cours de préparation (ateliers de l'espace bien-être).

→ AGENDA

- Examens cliniques, biologiques et éventuellement, un complément des cours de préparation (ateliers de l'espace bien-être).





→ 3^{ÈME} TRIMESTRE

Les cellules nerveuses ont cessé de se multiplier (12 à 14 milliards!), mais elles sont en train de se connecter les unes aux autres pour élaborer la structure si compliquée des circuits neuronaux. À la fin du 4^{ème} mois, votre bébé dépasse 15 cm et pèse environ 250 g. À la fin du cinquième mois, il aura doublé son poids et sa taille.

La dernière ligne droite. L'attente prend vraiment corps. Les organes de votre bébé sont à présent presque achevés. Votre bébé est de plus en plus réceptif. Il réagit à la douleur, à la lumière, au changement de goût du liquide amniotique. Ses mouvements deviennent de plus en plus difficiles, c'est pourquoi il se peut que vous le sentiez un peu moins bouger que le mois précédent.



6 MOIS



7 MOIS



8 MOIS



9 MOIS

Au 6^{ème} mois, votre bébé passe le plus clair de son temps à **dormir (entre 16 et 20h par jour)**. Il entend bien sûr les bruits produits par votre corps, mais également ceux qui vous entourent et qui parviennent à peine atténués à l'intérieur de l'utérus. Très vite, le timbre de votre voix lui devient familier.

→ AGENDA

- Examens cliniques et biologiques.
- C'est aussi le moment de vous préparer à l'accouchement.

Au 8^{ème} mois, c'est le compte à rebours qui commence. Votre bébé **adopte sa position définitive pour l'accouchement**. Il achève de se préparer. Son squelette se fortifie, ses membres poursuivent leur croissance. Chaque jour qui passe désormais est un jour de plus qui le rapproche de sa naissance.

→ AGENDA

- Examens cliniques et biologiques.
- Dossier obstétrical servant de liaison entre le médecin et la polyclinique Saint-Roch.
- Consultation pré-anesthésique.

→ AGENDA

- Examens cliniques et biologiques.
- Échographie de contrôle de croissance et de présentation.

→ AGENDA

- Les derniers examens cliniques et biologiques.

INQUIÉTANT OU NORMAL ?

Il peut arriver qu'entre deux consultations, certains désagréments ou petits maux apparaissent. Dans la plupart des cas, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Dans d'autres en revanche, il est important de consulter votre médecin. Sur prescription médicale, une sage-femme libérale ou de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) peut venir à domicile pour surveillance de votre grossesse ou préparation à la naissance.

Une parfaite coordination s'installe entre votre médecin, ces sages-femmes et les sages-femmes de la maternité.

Si durant votre grossesse vous êtes hospitalisée, une sage-femme s'occupera de votre retour à domicile par une prise en charge appropriée.

— Nausées et vomissements

Un mal à prendre en patience en raison du bouleversement hormonal et physiologique créé par votre grossesse. Vous pouvez demander à votre médecin ou votre sage-femme libérale un médicament approprié pour faire disparaître ces désagréments. En revanche, s'ils persistent, entraînant l'impossibilité de vous alimenter, donc une perte de poids, appelez-le.

— Vertiges

Si ces malaises se multiplient, faites-vous examiner par votre médecin ou votre sage-femme libérale.

— Pesanteur du bas ventre

Il est normal de ressentir cette « lourdeur » en début de grossesse. Il est néanmoins important de la distinguer de la douleur que provoque une contraction (sensation de crispation générale de l'abdomen), qui dans ce cas doit être signalée à votre médecin ou votre sage-femme libérale.

— Troubles urinaires

Ils font partie de ces petites perturbations inhérentes à votre grossesse. En revanche, des signes tels que brûlures ou difficultés d'uriner peuvent révéler une infection du type cystite. Consultez votre médecin ou votre sage-femme libérale.

— Mouvements du bébé

Restez attentive aux mouvements de votre bébé. Il doit bouger, moins fort au dernier trimestre certes, parce qu'il a de moins en moins d'espace dans votre ventre, mais vous devez le sentir remuer tous les jours. Dans le cas contraire, allez à la maternité.

— Maux de tête, surpoids, œdème

Vos chevilles et vos doigts sont gonflés, vous avez de plus en plus souvent mal à la tête. Si, à cet inconfort viennent s'ajouter des vertiges, bourdonnements d'oreilles et si vos maux de tête persistent, en dépit de médicaments pris sur les conseils de votre médecin ou de votre sage-femme libérale, vous devez consulter.

— Fièvre

À prendre très au sérieux les hausses significatives de température (la fièvre correspond à une température supérieure à 37,5 °C chez une femme enceinte). Consultez votre médecin ou votre sage-femme libérale.

— Saignements

Tout saignement anormal pendant votre grossesse nécessite une consultation chez votre médecin ou à la polyclinique Saint-Roch.

— Pertes blanches

Pas d'inquiétude, sauf si elles changent d'aspect, s'épaississent, jaunissent, deviennent odorantes, s'accompagnent de brûlures ou de démangeaisons. Dans ce cas, consultez votre médecin ou votre sage-femme libérale.

Quoi qu'il en soit, votre inquiétude est déjà un vrai motif de consultation. Alors n'hésitez pas à interroger votre médecin.



Préparez votre séjour

Nous vous accompagnons tout au long de votre grossesse

Bénéficiez d'un accompagnement adapté et personnalisé grâce à votre espace personnel :



Des conseils tout au long de votre grossesse



Un accompagnement dans la préparation de votre séjour et des démarches à suivre



Des informations pratiques



Le suivi de vos check-lists



WWW.OC-MATERNITE.FR

VOTRE PROJET DE NAISSANCE

Le projet de naissance est élaboré par les parents, s'ils le souhaitent, au cours de la grossesse. Il peut être formalisé par un document écrit et rédigé. Ce projet précise les souhaits des futurs parents pour l'accouchement et vise un accompagnement personnalisé par l'équipe obstétricale.

Il n'existe pas de projet de naissance type, il appartient au couple de le rédiger. D'une manière générale, il peut évoquer différents types de souhaits. Il est conseillé d'échanger avant la naissance avec un professionnel (obstétricien ou sage-femme) pour un partage d'expérience et une vérification de la faisabilité dans notre maternité.

PRÉSENTATION ET VISITE DE LA MATERNITÉ

Vous pouvez assister à des réunions d'information gratuite d'1h30 au cours desquelles une sage-femme présente toutes les modalités pratiques de la maternité et de votre séjour : arrivée à la maternité, salle d'accouchement, chambres, sortie... Pendant ce temps d'échange en groupe toutes les questions pourront être abordées. Vous pourrez être accompagnée de la personne de votre choix (excepté les enfants).

Si vous le souhaitez, vous pouvez également bénéficier d'une visite personnalisée de la salle nature par une sage-femme qui échangera avec vous sur votre projet de naissance.

Prise de rendez-vous sur **Doctolib / Présentation de la maternité Polyclinique Saint-Roch** ou **Espace Bien-Être maternité polyclinique Saint-Roch**.

PRÉPARATION À L'ACCOUCHEMENT

■ **Pré-inscription administrative nécessaire au 4^{ème} mois de votre grossesse.**

■ Inscription sur Doctolib (Polyclinique Saint-Roch / Oc Santé).

Votre gynécologue vous fournira les informations relatives à cette démarche.

Dès le 5^{ème} mois de grossesse, il est recommandé de faire une préparation à la naissance. Ces séances ne se pratiquent pas au sein de la maternité mais en ville avec une sage-femme libérale. Aujourd'hui, plusieurs méthodes existent. Elles ont chacune leurs spécificités et le choix que vous ferez est personnel. Demandez conseil à votre médecin obstétricien qui vous informera. Les sept séances de préparation à la naissance sont remboursées intégralement par la sécurité sociale, (individuelle ou en groupe) dans la mesure où cette préparation est faite par une sage-femme.

Voici quelques types de préparation à la naissance : sophrologie, yoga, activités aquatiques, haptonomie...

ESPACE « BIEN-ÊTRE MATERNITÉ »



Afin d'apporter confort et bien-être, avant et après la naissance aux mamans et aux enfants, la maternité de la polyclinique Saint-Roch vous propose un espace « Bien-être Maternité » qui regroupe différentes pratiques de soins et de nursing, assurées par les sages-femmes de l'établissement ou des professionnels partenaires.

Ces services viennent en complément de la préparation à l'accouchement pratiquée par les sages-femmes libérales.

→ L'ESPACE « BIEN-ÊTRE MATERNITÉ »

VOUS PROPOSE DE PARTICIPER À DIFFÉRENTS ATELIERS TELS QUE :

- | | | |
|---|--|--------------------------------|
| ■ Accompagnement à la parentalité par le massage bébé | ■ Massage post-natal | ■ Sexologie |
| ■ Acupuncture | ■ Massage pré-natal | ■ Signes avec bébé |
| ■ Allaitement | ■ Naissance par césarienne | ■ SOS allaitement |
| ■ Bains thalasso nouveaux-nés | ■ Nutrition | ■ Tabacologie |
| ■ Conseils en puériculture | ■ Ostéopathie | ■ Ostéopathie |
| ■ Diversification alimentaire | ■ Portage bébé | ■ Visite salle nature |
| ■ Hypnose | ■ Présentation de la maternité | ■ Yoga pré-natal et post-natal |
| ■ Gestes premiers secours | ■ Réflexologie plantaire pédiatrique | |
| ■ Massage bébé Shantala | ■ Santé environnementale et perturbateurs endocriniens | |

Plus d'informations sur les ateliers de l'espace Bien-être sur www.oc-maternite.fr

Prise de rendez-vous pour participer à l'un de nos ateliers de l'espace bien-être :

■ **Doctolib : Espace bien-être maternité - Polyclinique Saint-Roch**

■ **04 67 61 89 55**



Vous pouvez également suivre toutes les actualités sur le compte Facebook : « Espace Bien-être Maternité / Polyclinique Saint-Roch ».

Au cours de votre grossesse, vous avez la possibilité de découvrir la maternité et de visiter la salle Nature de la clinique (de préférence vers le 5^{ème} mois de grossesse).



PRÉPAREZ VOTRE VALISE

→ POUR LA SALLE D'ACCOUCHEMENT

POUR VOUS

- Un tee-shirt court en coton ou une veste de pyjama (ainsi qu'un débardeur pour le peau à peau)
- Un slip jetable
- Un brumisateur
- Une bouteille d'eau

POUR VOTRE BÉBÉ

- Un body en coton à manches longues
- Une brassière de laine (même l'été)
- Un pyjama chaud en velours
- Une paire de chaussons ou de chaussettes
- Une gigoteuse
- Deux couches
- Un bonnet
- Une couverture polaire exclusivement pour le peau à peau

NOS CONSEILS POUR LA LAYETTE DE VOTRE BÉBÉ

Il faut qu'il soit bien couvert : au cours des premières semaines et des premiers mois, il sera très sensible aux changements de température. Aussi, qu'il naisse en été ou en hiver, prévoyez toujours des **lainages** ainsi qu'une **turbulette** préférable à une couverture. Il faut qu'il soit à son aise et que vous n'ayez pas de peine à l'habiller. Prévoyez donc des vêtements suffisamment amples.

→ DURANT LE SÉJOUR

POUR VOUS

- Nécessaire de toilette (et savon gynécologique)
- Serviettes de toilette
- Chemises de nuit ou pyjamas
- Peignoir ou robe de chambre
- Slips à usage unique (prévoir grande taille)
- Protections périodiques nuit

POUR LES MAMANS QUI ALLAIENT

- Des vêtements ouverts sur le devant
- Une pommade pour la prévention des crevasses
- Un soutien-gorge d'allaitement
- Des tee-shirts extensibles style top (pour le peau à peau)
- Une veilleuse

Pour les mamans qui souhaitent recourir à l'alimentation au biberon, il est conseillé d'apporter un biberon personnel afin de pouvoir l'utiliser pendant le séjour. Les biberons en verre sont à privilégier.

POUR VOTRE BÉBÉ (séjour de 4 jours environ)

- 1 serviette de toilette par jour
- 1 body en coton à manches longues par jour
- 1 brassière de laine
- 1 pyjama par jour (même l'été)
- 1 paire de chaussons ou chaussettes par jour
- 2 turbulettes
- Nécessaire pour le change : couches (non fournies par la maternité), coton, savon
- 1 lange ou serviette éponge pour couvrir le tapis à langer

LES PLUS

- 1 coussin d'allaitement (quel que soit le type d'alimentation que vous aurez choisi)
- 1 ou 2 langes grands modèles pour réaliser des bains enveloppés avec l'équipe soignante
- 1 bandeau de portage pour placer votre bébé en peau à peau dès la salle de naissance
- 1 écouvillon biberon et du liquide vaisselle

L'ACCOUCHEMENT AU NATUREL

En complément des salles d'accouchement « traditionnelles », **la maternité de la polyclinique Saint-Roch met à votre disposition une salle nature** pour vous garantir une prise en charge personnalisée et adaptée à votre projet de naissance.

Au cœur du bloc obstétrical, cette salle vous accueille dans un cadre chaleureux. Vous pourrez accoucher dans un environnement apaisant en toute sécurité. Notre équipe de sages-femmes est formée à l'accompagnement et à la prise en charge personnalisée de l'accouchement physiologique et aux technique posturales.



→ PRÉPARATION ADAPTÉE



Pensez à prendre rendez-vous avec votre sage-femme libérale pour réaliser une préparation adaptée qui peut être complétée par des ateliers de l'Espace Bien-Être.

— Inscription et

renseignements sur Doctolib : Présentation de la maternité Polyclinique Saint-Roch ou Espace Bien-Être maternité polyclinique Saint-Roch.

→ MODALITÉS PRATIQUES



Prenez rendez-vous pour visiter notre salle nature. Cette visite est primordiale pour accoucher en salle nature.

— **Inscriptions et renseignements sur Doctolib :** Visite de la maternité / Polyclinique Saint-Roch.

→ CRITÈRES D'ACCEPTATION



L'accouchement en salle nature consiste en une prise en charge globale, pour des patientes motivées et préparées pendant la grossesse. Réservée aux patientes présentant une grossesse de développement normal et supérieure à 37 SA, n'ayant pas de contre-indications médicales.

INFORMATIONS ANTÉNATALES

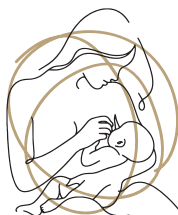
→ LE PEAU À PEAU DÈS LA NAISSANCE

Le peau à peau est un moment précieux qui rassure votre bébé et renforce le lien avec vous. En contact direct avec votre peau, il retrouve votre chaleur, votre odeur et votre voix, ce qui l'aide à s'adapter en douceur à son nouvel environnement.

Ce contact favorise aussi son bien-être : il aide à réguler sa température, sa respiration, son rythme cardiaque et sa glycémie, tout en soutenant le développement de ses défenses immunitaires.

Le peau à peau facilite également le démarrage de l'allaitement, le bébé se dirigeant instinctivement vers le sein lorsqu'il est prêt, souvent dans l'heure suivant la naissance.

Enfin, ces instants de proximité apaisent le bébé, qui pleure moins et dort plus sereinement, tout en renforçant la confiance et le lien avec ses parents.



→ LES BIENFAITS DE L'ALLAITEMENT POUR VOTRE ENFANT

L'allaitement maternel offre une alimentation parfaitement adaptée aux besoins de votre bébé. Le lait maternel contient tous les nutriments nécessaires à sa croissance et évolue avec lui. Un allaitement exclusif pendant les six premiers mois couvre ses besoins, puis il reste un apport essentiel lors de la diversification alimentaire.

Riche en anticorps, il aide aussi à protéger votre enfant contre les infections. Facilement digéré, il respecte son système digestif grâce à une composition naturellement équilibrée en protéines et en minéraux.

Allaiter est également un moment privilégié de proximité qui renforce le lien d'attachement et la confiance.

L'allaitement reste un choix personnel : chaque famille peut décider de la solution qui lui convient le mieux, dans le respect des besoins du bébé et des souhaits des parents.

→ LES BIENFAITS DE L'ALLAITEMENT POUR LA MAMAN

L'allaitement renforce le lien d'attachement avec votre bébé et favorise une relation sereine et confiante.

Il présente aussi des bénéfices pour votre santé : il aide à limiter les saignements après l'accouchement, favorise une meilleure absorption du fer et contribue à la remise en place progressive de l'utérus.

Les débuts peuvent susciter des doutes ou des questions, ce qui est fréquent. En parler avec un professionnel de santé ou une consultante en lactation peut vous aider à vous sentir soutenue.

L'allaitement est un apprentissage partagé qui, avec du temps et de l'accompagnement, peut devenir une expérience positive et enrichissante.

→ L'ALLAITEMENT À L'ÉVEIL

Le professionnel qui vous accompagne peut vous aider à repérer les signes d'éveil indiquant que votre bébé est prêt à téter, souvent dès la première heure après la naissance.

Il est recommandé de proposer le sein dès ces premiers signes : votre bébé est alors plus disponible et l'allaitement débute plus sereinement.

Un nourrisson tète fréquemment, environ 8 à 12 fois par 24 heures, y compris la nuit. Ces tétées stimulent la lactation et couvrent ses besoins nutritionnels.

Chaque bébé ayant son propre rythme, l'essentiel est de l'observer et de s'adapter à ses besoins pour favoriser un allaitement apaisé.

→ LES CLÉS POUR UNE BONNE PRISE AU SEIN

- Installez-vous confortablement pour que la tétée se déroule en douceur.
- Votre bébé doit ouvrir grand la bouche pour prendre le sein. Vous pouvez l'aider en effleurant son nez avec le mamelon ou en exprimant quelques gouttes de lait pour stimuler son réflexe de succion.
- Il doit prendre le mamelon et une bonne partie de l'aréole, lèvres retroussées, menton contre le sein et nez légèrement dégagé. Sa tête est inclinée vers l'arrière pour une tétée confortable.
- En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil : quelques ajustements peuvent suffire à améliorer la prise au sein.

→ PROXIMITÉ MAMAN/BÉBÉ 24H/24

À la maternité, nous encourageons la proximité entre la maman et son bébé, jour et nuit. Cette présence continue favorise la création d'un lien d'attachement fort et sécurisant. Elle permet également d'observer plus facilement les signes d'éveil de votre bébé, facilitant ainsi la mise en route de l'allaitement maternel en douceur et dans le respect de son rythme.

À la maternité, la présence continue de la maman auprès de son bébé jour et nuit favorise le lien d'attachement et aide à repérer ses signes d'éveil. Cela facilite le démarrage de l'allaitement dans le respect de son rythme.

→ 1000 PREMIERS JOURS

Les 1000 premiers jours (de la conception aux 2 ans de l'enfant) sont essentiels pour sa santé future.

L'application dédiée aide les parents à :

- trouver des informations fiables
- prendre soin de leur bien-être,
- repérer des ressources proches de chez eux.

→ LES RESSOURCES

Les associations pour le **soutien à l'allaitement**

- <https://vanillamilk.fr/>
- <https://www.lllfrance.org/>
- <https://soutienlait.asso-web.com/>
- <https://www.consultants-lactation.org/>

Soutien à la parentalité :

- <https://www.lapart34.org/>
- <https://www.lestricoteusesdetendrespertages.com/>

MON ESPACE PATIENT OC SANTÉ

La Polyclinique Saint-Roch s'est dotée d'un portail patient permettant de faire en ligne sa préadmission facilitant ainsi votre arrivée au sein de l'établissement.

→ QUAND L'ACTIVER ?

Après la consultation avec votre chirurgien, vous recevrez un email d'invitation envoyé par **espace-patient@oc-sante.fr** qui contiendra vos identifiants et les modalités de connexion.

→ POURQUOI L'ACTIVER ?

Avant mon entrée :

- pour réaliser votre préadmission en ligne,
- pour accéder aux documents d'informations,
- pour compléter votre questionnaire pré-opératoire,
- Pour connaître votre heure de convocation.

Après ma sortie :

- Pour accéder à votre facture acquittée,
- Pour compléter les questionnaires.

→ COMMENT Y ACCÉDER ?

En téléchargeant l'application Mon Espace Oc Santé.

Vous pouvez également accéder à «Mon espace Oc Santé» sur ordinateur à l'adresse : **mon.oc-sante.fr**

Dans la mesure où vous ne souhaitez pas adhérer à cet espace, tous les documents nécessaires à votre préadmission seront demandés lors de la consultation pré-anesthésique.



Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur «Mon espace patient Oc Santé» dans notre FAQ.

→ VOTRE PRÉ-ADMISSION

La pré-admission est obligatoire dès la fin du 4^{ème} mois de grossesse. Merci de vous munir des documents suivants :



**votre carte d'identité
(recto/verso);**



**votre carte de sécurité sociale
(carte Vitale et attestation
correspondante);**



**votre carte d'affiliation
à une mutuelle
(recto/verso);
(si vous en avez une);**

- **votre formulaire de pré-admission** rempli et signé;
- **votre formulaire de personne de confiance** rempli et signé.

→ VOTRE DOSSIER MÉDICAL

Il se compose :

- du dossier de grossesse établi par votre gynécologue-obstétricien,
- des examens de laboratoire imprimés :
 - votre dernier bilan sanguin,
 - votre carte de groupe sanguin (1^{ère} et 2^{ème} détermination),
 - votre prélèvement cervico-vaginal,
 - les sérologies faites en début de grossesse,
- de la consultation de l'anesthésiste,
- des échographies et radiographies,
- de la liste des médicaments prescrits par votre médecin,
- d'un formulaire de désignation d'une personne de confiance.

→ VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF

À votre 8^{ème} mois de grossesse, vous devez prendre rendez-vous avec un anesthésiste de la clinique (consultation pré-anesthésique – prise de rendez-vous au 04 67 61 88 55) où vous devez vous rendre munie du dossier patient (impérativement complété) que vous a remis votre gynécologue.

Lors de votre séjour, un bureau Administration est à votre disposition. Vous pouvez y effectuer toutes vos démarches (téléphone, wifi, mutuelle, sortie) Tél. 04 67 61 50 23, Fax 04 67 61 88 78.

À votre entrée, vous devez être en possession de :

- **votre carte de sécurité sociale** (carte Vitale et attestation correspondante);
- **votre carte d'affiliation à une mutuelle** (si vous en avez une);
- **votre carte nationale d'identité.**

Un acompte vous sera demandé sur vos frais supplémentaires.

Si vous êtes résidente à l'étranger ou couverte par une assurance privée, nous vous demandons de venir au bureau des entrées ou d'écrire dès le 7^{ème} mois de votre grossesse, pour établir un dossier spécial et trouver une solution avec les personnes compétentes.

Votre séjour



ACCUEIL

DE JOUR

ACCUEIL DE LA POLYCLINIQUE

DE NUIT

SERVICE DES URGENCES

VOTRE ARRIVÉE À LA MATERNITÉ

L'effacement du col de l'utérus chez une maman qui attend son premier bébé est long. Au cours des séances de préparation, les sages-femmes vous expliqueront ce qu'il faut faire et comment réagir devant certains signes. Alors, aux toutes premières contractions restez sereine.

Toutefois, il est **impératif** de vous présenter à la maternité :

- si vous perdez les eaux, même sans contraction,
- si vous avez des contractions sans phase de repos,
- si vous perdez du sang rouge,
- si vous habitez loin, dès que vous ressentez les premières contractions.

Et rassurez-vous, on vous attend !

Une équipe pluridisciplinaire vous accueille et vous prend en charge. L'équipe médicale de garde, disponible 24h/24, est constituée :

- d'un gynécologue-obstétricien,
- d'un anesthésiste réanimateur,
- d'un pédiatre,
- de sages-femmes.

À votre arrivée, merci de vous munir de :

- **votre carte de sécurité sociale** (carte Vitale et attestation correspondante),
- **votre carte d'affiliation à une mutuelle** (si vous en avez une),
- **votre carte nationale d'identité.**

Un acompte vous sera demandé sur vos frais supplémentaires. Si vous êtes résidente à l'étranger ou couverte par une assurance privée, nous vous demandons de venir au bureau des entrées ou d'écrire dès le 7^{ème} mois de votre grossesse, pour établir un dossier spécial et trouver une solution avec les personnes compétentes.

VOTRE SÉJOUR SUR MESURE : Oc Séjours

Oc Séjours

Jade

Agate

Opale

Topaze

Afin de privilégier votre bien-être, nous vous proposons plusieurs gammes de prestations hôtelières adaptées à vos besoins et à vos envies.

Personnalisez votre séjour en choisissant votre niveau de confort lors de votre pré-admission.



Chambre TOPAZE



Chambre TOPAZE

VOTRE PRISE EN CHARGE À LA MATERNITÉ

La maternité se compose :

- DES SUITES DE COUCHES
- D'UNE UNITÉ DE PRISE EN CHARGE DES NOUVEAU-NÉS
- D'UNE UNITÉ DE NÉONATOLOGIE.

L'unité de néonatalogie comprend des incubateurs, des berceaux médicalisés, des équipements de moniteurs multi-paramètres, de photothérapies... Cette unité accueille les nouveaux-nés prématurés et/ou de petit poids de naissance ainsi que ceux présentant une pathologie mineure (infection, ictère, difficultés d'adaptation...).

L'équipe de la maternité va durant tout le séjour, privilégier la relation mère/enfant. Ainsi votre bébé restera auprès de vous dans la chambre (espace Koala).

Votre bébé sera examiné, dès que possible, par le pédiatre de garde le jour de sa naissance, le 3^{ème} jour après sa naissance et plus souvent si besoin.

Chaque jour, une réunion est organisée afin de permettre un échange d'informations entre le pédiatre de garde et le personnel de la maternité. En cas de besoin, les examens nécessaires seront effectués au sein de la polyclinique Saint-Roch.

Un dépistage de la surdité (otoémissions) et de certaines maladies métaboliques (test de guthrie) est effectué de façon systématique pendant le séjour. **La participation des parents aux soins de l'enfant est quotidienne.**

LA PÉRIDURALE

La péridurale consiste à injecter un produit anesthésiant dans l'espace péridural situé au niveau de la colonne vertébrale. Ce produit diminue la sensation douloureuse. La péridurale peut être de confort ou médicale, sur indication de votre médecin. Dans les deux cas, elle est remboursée par la Sécurité Sociale. Il vous appartient de choisir ce qui vous convient le mieux. Vous devez obligatoirement, même si vous ne souhaitez pas de péridurale, rencontrer en consultation au début du 8^{ème} mois, un anesthésiste réanimateur qui vous prescrira un bilan sanguin de coagulation et qui dépistera d'éventuelles contre-indications médicales.

Le fait de choisir une analgésie péridurale n'exclut pas une préparation à la naissance.

L'ALLAITEMENT (MATERNEL OU ARTIFICIEL)

L'allaitement (maternel ou artificiel) se fait à la demande en respectant les besoins physiologiques du nouveau-né. Si vous désirez allaiter, la première mise au sein se fera en salle de naissances pour la bonne mise en route de la lactation. **Des consultantes en lactation sont à votre disposition pour vous conseiller.**

LE DON DE SANG DE CORDON

Nous vous invitons au don de sang placentaire : n'hésitez pas à vous informer auprès de votre gynécologue-obstétricien ou de notre sage-femme référente et de le rappeler à l'équipe médicale à votre arrivée en salle de naissance.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT



Durant votre séjour, vous pouvez recevoir la visite d'une infirmière puéricultrice attachée à la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

L'établissement garantit une prise en charge inclusive et est organisé de manière à accueillir et accompagner les patientes ainsi que leurs accompagnants, quelles que soient les situations de handicap.

RESPECTONS-NOUS

Les agressions, menaces, insultes et actes d'intimidation envers les professionnels de santé sont passibles de poursuites judiciaires (articles 433-3 et 222-8 du code pénal). Elles sont également susceptibles de signalement auprès de l'Observatoire national des violences en santé.

VOTRE ACCOMPAGNANT

Les accompagnants disposent d'un espace proposant un salon d'attente et des distributeurs de boissons et de friandises.

Une seule personne est autorisée en salle de naissances. Soyez le plus discret possible pour le confort de chacun.

LES VISITES

À la naissance, le bébé a besoin de temps et de calme pour découvrir ses parents, prendre ses repères dans un environnement apaisé. Ainsi, préservé de trop de stimulations, votre enfant sera détendu, ses tétées seront plus efficaces et régulières.

Ce temps privilégié des 48 premières heures de vie de votre bébé est précieux. Vivre à son rythme permettra de vous reposer en même temps que lui et d'être disponible lors de ses phases d'éveil pour répondre à ses besoins.

Afin de privilégier ce temps, vous pourrez donc être accompagnée par une seule personne pendant votre séjour et recevoir les visites de vos aînés si vous en avez de **14H À 17H**.

En cas de situation particulière, n'hésitez pas à solliciter l'équipe pour en discuter.

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Pour les couples non mariés, une **reconnaissance anticipée est fortement recommandée**. Elle peut être réalisée par le conjoint dans les premiers mois de votre grossesse à la mairie de votre domicile.

Après l'accouchement, **vous pouvez déclarer la naissance de votre enfant directement à la polyclinique Saint-Roch dans le bureau d'état-civil de la Ville de Montpellier situé au sein de la maternité :**

— **LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS DE 9H À 17H.**

La déclaration de naissance est faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement. Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

→ QUI PEUT DÉCLARER L'ENFANT ?

La mère, le conjoint ou toute personne ayant assisté à l'accouchement.

→ PIÈCES À PRÉSENTER :

- Livret de famille ou pièces d'identité si vous n'avez pas ce dernier,
- La reconnaissance anticipée (si faite),
- Certificat d'accouchement délivré par la sage-femme (vous devez ramener ce certificat signé par la Mairie, au bureau des entrées de la polyclinique Saint-Roch),
- Déclaration conjointe du choix de nom (si besoin).

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, si vous avez des problèmes personnels, prenez rendez-vous avec les sages-femmes surveillantes qui vous recevront et vous aideront.

Votre sortie

AVANT 11H

Trois rendez-vous médicaux sont à prévoir dès votre départ :

- **La visite post-natale** avec votre obstétricien entre 6 à 8 semaines après l'accouchement.
- **La première visite avec le pédiatre** à 15 jours et à 1 mois après la naissance.
- **La visite avec votre sage-femme libérale** au domicile dans les 48 heures qui suivent votre sortie.

Si vous souhaitez sortir précocement de la maternité, c'est à dire avant le 3^{ème} jour si vous accouchez par voie basse, ou avant le 4^{ème} jour de vie si vous avez une césarienne, la visite de votre sage-femme libérale au lendemain de votre sortie est nécessaire.

Le jour de votre sortie, votre obstétricien vous remettra une ordonnance ainsi qu'une fiche résumant votre hospitalisation. L'équipe pédiatrique vous donnera les ordonnances et le carnet de santé de votre enfant.

Après une visite au bureau des sorties (situé au rez-de-chaussée), vous serez prête à quitter la maternité.

→ QUELQUES PETITS CONSEILS

- Évitez le sport et le port de charges lourdes pendant 1 mois.
- Ne prenez pas de bain pendant 15 jours (baignoire, piscine, mer, spa).
- Évitez la constipation en consommant fibres et boissons en abondance.
- Pensez à votre contraception et ce dès la naissance de votre bébé.
- Essayez de vous reposer et de dormir dès que possible pour éviter le surmenage et le risque de baby blues.
- N'hésitez pas à consulter en cas de problème (saignements importants, fièvre, pertes malodorantes, gêne thoracique avec difficulté respiratoire, problème de lactation, baby blues qui se prolonge, bébé qui pleure beaucoup...).

Le retour à la maison constitue un grand moment de bonheur. Cependant, des professionnels sont là pour vous aider et vous soutenir, alors n'hésitez pas à les solliciter.

→ EN CAS D'URGENCE

POUR VOTRE BÉBÉ

Vous pouvez venir aux consultations pédiatriques non-programmées (sans rendez-vous, de 9h à 21h, 7j/7, téléphone 04 67 61 36 36).

POUR VOUS

le service des urgences est ouvert 24h/24. Des consultations d'urgence d'allaitement maternel sont dispensées 7j/7 dans l'espace Bien-être Maternité (prise de rendez-vous sur Doctolib).



Oc Pédiatrie

Pour vous accompagner après la naissance de votre enfant, la polyclinique Saint-Roch a créé Oc Pédiatrie.

→ CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES NON-PROGRAMMÉES



Une équipe de trois pédiatres accueille sans rendez-vous, de 9h à 20h, 7j/7, les enfants de 0 à 16 ans.

Son objectif est double : répondre à une demande de consultation sans rendez-vous de plus en plus fréquente et offrir un plateau technique complet pour un diagnostic rapide et sécurisé par une astreinte de chirurgie pédiatrique (orthopédie, traumatologie, chirurgie viscérale, urologie) 7j/7. Ce cabinet n'a pas vocation à effectuer des consultations de suivi pédiatrique, mais à répondre à des demandes ponctuelles, les enfants étant ensuite réorientés vers leur médecin référent ou leur pédiatre.

Numéro de téléphone : 04 67 61 36 36

→ CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES SPÉCIALISÉES



Des consultations sont proposées dans de nombreuses spécialités médicales et chirurgicales pédiatriques : néonatalogie, gastro-entérologie, chirurgie orthopédique et traumatologique, chirurgie viscérale, urologie, dermatologie, ophtalmologie, pneumologie, ORL, cardiologie, chirurgie dentaire, neurologie...

Numéro de téléphone : 04 67 61 50 00

→ UNITÉ CHIRURGICALE



Une unité chirurgicale individualisée avec des lits dédiés à la prise en charge des enfants, des chirurgiens pédiatriques (plasticien, orthopédiste, viscéral, ORL, dentiste, ophtalmologiste, anesthésistes-réanimateurs...) et du personnel soignant spécialisé (puéricultrices et auxiliaires de puériculture).

→ NÉONATOLOGIE



La polyclinique dispose d'une unité de néonatalogie de niveau 2 qui accueille les nouveau-nés prématurés et/ou de petit poids de naissance ainsi que ceux présentant une pathologie mineure. Elle est dotée d'une unité parents-enfant « Koala ». Un pédiatre ainsi qu'une équipe soignante spécialisée (puéricultrice et auxiliaire de puériculture) sont présents 24h/24.

Vos droits



VOS INFORMATIONS

→ INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ÉTAT DE SANTÉ

(Cf. cf article L.1111-2 du code de la santé publique)

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel par tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité. Cette information porte sur :

- les différentes investigations,
- les traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences,
- les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent,
- les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus.

Elle porte aussi sur la possibilité de recevoir, lorsque votre état de santé le permet, notamment lorsqu'elle relève de soins palliatifs, les soins sous forme ambulatoire ou à domicile. Vous prenez, avec le professionnel de santé, et compte tenu des informations et des préconisations qu'il vous fournit les décisions concernant votre santé. Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé et votre consentement peut être retiré à tout moment.

→ VOTRE DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

(Cf. articles L.1111-7 et R.1111-9 du code de la santé publique.)



Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez, et en obtenir communication. Il vous faut former une demande écrite auprès de la direction en justifiant de votre identité.

Cette communication ne pourra intervenir avant qu'un délai de réflexion de quarante-huit heures ait été observé. Le délai de communication est de huit jours pour des informations datant de moins de cinq ans et de deux mois au-delà.

Pour en savoir plus sur les modalités d'accès à votre dossier médical, n'hésitez pas à nous solliciter ou à solliciter les représentants des usagers.

→ PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de la clinique, nous vous informons que le recueil des données à caractère personnel vous concernant est essentiel à la gestion de votre séjour. Ces données font l'objet de collectes et de traitements par les professionnels de la clinique et du Groupe Oc Santé.

Pour assurer la continuité de votre prise en charge, les professionnels de la clinique peuvent être amenés à échanger informatiquement des données à caractère personnel vous concernant grâce à une Messagerie de Santé Sécurisée. En tant que responsable de ces traitements, la clinique s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière (*Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*).

Un dispositif de télésurveillance pourra également être mis en place avec l'accord du patient pour échanger des informations sur son état avec les professionnels de santé et adapter si nécessaire sa prise en charge.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits relatifs à la protection de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Groupe Oc Santé à l'adresse mail suivante : dpo@oc-sante.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Centre Médical Odysseum 194 Avenue Nina Simone - Cs 19537, 34960 Montpellier Cedex 2.

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre Identifiant National de Santé (INS) et traitées dans le Système d'Information Hospitalier géré par le groupe Oc Santé (obligation légale articles L.1111-8-1, R.1111-8-1 et suivants du code de la santé publique). Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Conformément à l'article R1111-8-5 du code de la santé publique, vous ne pouvez-vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site www.oc-sante.fr rubrique « RGPD – Protection des données personnelles ».

Un exemplaire papier de cette rubrique pourra également vous être remis sur demande à l'accueil de chaque établissement du Groupe Oc Santé.

→ VIA TRAJECTOIRE

Sur les préconisations de l'Agence Régionale de Santé, l'établissement utilise le logiciel de santé **ViaTrajectoire®**, logiciel déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, offrant une aide à l'orientation des personnes à la recherche d'une solution de suite de soins (soins de suite et réadaptation et hospitalisation à domicile). Les données nominatives concernant les patients pour lesquels une demande d'admission est créée dans **ViaTrajectoire®** font l'objet d'un enregistrement.

Le traitement des données à caractère personnel effectué dans ce cadre est fondé sur le consentement et est exercé sous la responsabilité conjointe du GCS SARA et des instances régionales parties prenantes du projet.

→ SI-VIC : SYSTÈME D'IDENTIFICATION UNIQUE DES VICTIMES

L'outil **SI-VIC** a pour finalité l'aide au pilotage du système de santé, ainsi que l'information des familles et proches de victimes dans le cadre de situations sanitaires exceptionnelles.

Le recueil des données à caractère personnel d'un patient au sein de cet outil est effectué sur la base juridique de l'obligation légale.

Pour plus d'information sur la note d'information du Ministère des Solidarités et de la Santé, connectez-vous sur le site web de l'établissement, « rubrique RGPD – données personnelles », SIVIC.

→ INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS (IQSS)

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, notre clinique participe aux dispositifs e-Satis et QualHAS.

La collecte de vos coordonnées pour e-Satis et l'analyse de certaines données issues de votre dossier pour QualHAS constituent des traitements de données à caractère personnel dont l'établissement et la Haute Autorité de Santé (HAS) sont responsables.

Concernant la démarche IQSS, vos données seront collectées directement à partir du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI) et de votre dossier médical. Aucune donnée directement identifiante n'est collectée par la HAS. Ces traitements sont réalisés conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données dans ce cadre.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site Internet, rubrique « RGPD - Protection des données personnelles ».

→ RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Conformément à l'article R1112-45 du code de la santé publique, vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée à des tiers extérieurs en le signalant au bureau des admissions dès votre arrivée.

INTERPRÈTES

Une liste des membres du personnel parlant une langue étrangère est à votre disposition à l'accueil.



DIRECTIVES ANTICIPÉES

(Cf. article L.1111-11 du code de la santé publique.)

→ QUE SONT LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Ce sont **vos volontés exprimées par écrit sur les décisions médicales à prendre sur votre fin de vie**, pour le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté. Les directives anticipées permettent de faire connaître au médecin vos volontés sur la mise en route, le refus ou l'arrêt d'une réanimation, d'autres traitements ou d'actes médicaux, et sur vos attentes. Cette réflexion peut être l'occasion d'un dialogue avec votre médecin ou vos proches.

→ QUAND ET COMMENT LES RÉDIGER ?



Vous pouvez les rédiger à n'importe quel moment de votre vie, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap. **Elles sont valables sans limite de temps et vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.** Vous pouvez écrire vos directives anticipées sur un formulaire (disponible sur le site de la Haute Autorité de Santé) ou sur simple papier daté et signé.

→ QUELLES INFORMATIONS COMMUNIQUER ?

Vous pouvez écrire tout ce que vous ne voulez pas ou redoutez : si vous voulez ou non être maintenu(e) artificiellement en vie, les traitements et techniques médicales que vous ne souhaitez pas (sonde d'alimentation, aide respiratoire...), vos attentes concernant l'aide de soins palliatifs (traitements des douleurs physiques, de la souffrance morale...) mais également **les conditions que vous souhaitez pour votre fin de vie** (accompagnement, lieu de fin de vie...). Vous pouvez vous faire aider par votre médecin qui vous expliquera les traitements et les options possibles.

→ ET ENSUITE ?

Si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer, le médecin doit rechercher le plus tôt possible si vous avez écrit vos directives anticipées, **en prendre connaissance et les respecter**. Si vous n'avez pas rédigé vos directives anticipées, dans tous les cas votre douleur sera traitée et apaisée. Votre bien-être et celui de vos proches resteront la priorité.

N'hésitez pas à remettre à un professionnel de santé vos directives anticipées qui se chargera de les intégrer dans votre dossier. Nos équipes sont à votre disposition pour vous fournir davantage d'information ou si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement dans leur rédaction.

DON D'ORGANES

Conformément à la loi de bioéthique, toute personne est présumée donneuse d'organes, sauf en cas de refus exprimé de son vivant.

PERSONNE DE CONFIANCE

(Cf. article L.1111-6 du code de la santé publique.)



Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

- accompagner dans vos démarches,
- assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions,
- être consultée si vous n'êtes pas capable d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information,
- être détentrice de vos directives anticipées si vous les avez rédigées.



➔ MON ESPACE SANTÉ, UN SERVICE NUMÉRIQUE PERSONNEL ET SÉCURISÉ

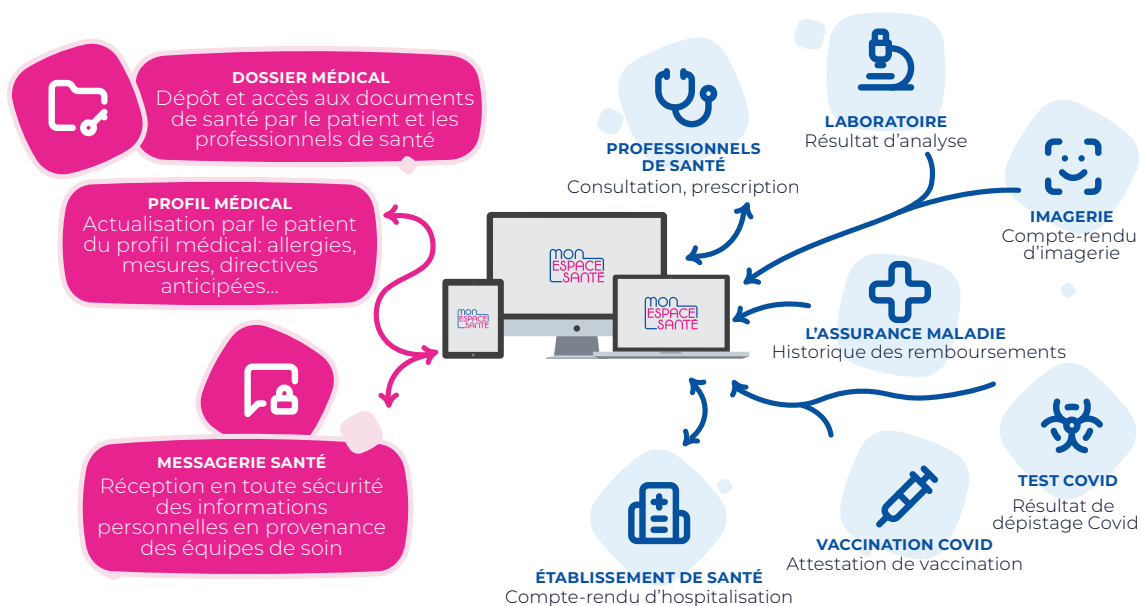
L'espace numérique proposé par l'Assurance Maladie et le ministère en charge de la santé est le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés sociaux. Grâce à ce nouveau service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé. Il comprend aujourd'hui :

- un dossier médical partagé (anciennement DMP), véritable carnet de santé numérique. Il stocke en toute sécurité les informations de santé (traitements, résultats d'examens, allergies...) et permet de les partager avec des professionnels de santé,
- une messagerie sécurisée,
- un agenda de santé pour suivre ses rendez-vous médicaux,
- un catalogue de services numériques de santé agréé par l'État français. Grâce à ce nouveau service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.

➔ QUELLES INFORMATIONS CONTIENT MON ESPACE SANTÉ ?

Dans un souci de qualité et de coordination des soins, les comptes rendus et documents liés à votre hospitalisation seront déposés dans Mon Espace Santé, sauf si vous vous y opposez. Cette démarche vise à centraliser vos informations médicales de manière sécurisée.

Toutefois, l'accès à votre espace par notre établissement nécessite votre autorisation préalable. Sans votre consentement, nous ne pourrions pas le consulter.



Créez votre compte sur « Mon Espace Santé » sans plus attendre et devenez acteur de votre santé !





VOTRE EXPÉRIENCE PATIENT

Lorsque vous franchissez nos portes, votre expérience en tant que patient devient notre priorité. Nous nous engageons à vous offrir un environnement accueillant et bienveillant où votre confort et votre confiance sont primordiaux.

Vous pourrez également être sollicité pour partager votre expérience, perception et vécu tout au long de votre séjour. Vous aurez également la possibilité de nous donner votre avis au travers de l'évaluation de votre satisfaction, du dispositif E-Satis, de la démarche d'évaluation « Patient traceur » et de l'expression orale ou écrite de plaintes ou de réclamations.

→ ÉVALUATION DE VOTRE SATISFACTION

La qualité des conditions d'accueil et de séjour dans l'établissement étant une de nos priorités, nous mettons à votre disposition un « Questionnaire d'appréciation du séjour » afin de nous faire part de vos impressions, critiques et suggestions.

Nous vous remercions de compléter ce questionnaire au moment de votre sortie et de le déposer dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet dans les étages ou à l'accueil lors de votre départ. Vos réponses sont transmises à la direction, sont analysées dans le cadre de la commission des usagers et font l'objet d'un traitement statistique en continu. Vos remerciements sont transmis aux équipes.

→ DISPOSITIF E-SATIS

Lors de votre admission, il vous sera demandé de nous communiquer votre adresse mail. Deux à trois semaines après votre sortie, vous recevrez un mail vous invitant à compléter le questionnaire e-satis en ligne afin d'exprimer votre niveau de satisfaction. Si vous ne disposez pas d'une adresse mail, vous pouvez communiquer l'adresse mail de l'un de vos proches. Afin de répondre au mieux à vos attentes, votre avis est important. Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes afin de répondre à cette enquête de satisfaction **qui nous permet d'améliorer toujours plus la qualité de nos services.**

→ DÉMARCHE D'ÉVALUATION « PATIENT TRACEUR » (ENGAGEMENT PATIENT)

Les équipes qui vous soignent évaluent régulièrement leurs pratiques et l'organisation mises en place pour améliorer la prise en charge des patients. La méthode du « patient traceur » est une des évaluations mise en œuvre au sein de la clinique.

Elle consiste à choisir des patients qui sont en cours d'hospitalisation et à évaluer leur prise en charge depuis leur entrée dans l'établissement en prenant en compte leur expérience propre. Nous pourrions vous solliciter afin d'être l'un de ces patients. Dans ce même objectif, nous vous rappelons l'intérêt de participer aux enquêtes de satisfaction qui vous seront proposées à votre sortie. Le signalement des dysfonctionnements et événements indésirables est organisé sur l'établissement et des mesures correctives sont mises en œuvre. L'ensemble des actions d'amélioration identifiées au travers de ces évaluations, constitue le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins. Un suivi de la mise en place de ces actions est organisé, et l'évaluation de leur efficacité est réalisée.

→ VOS PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

(Cf. articles R.1112-79 à R.1112-94 du code de la santé publique.)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement à l'accueil de l'établissement pour recueillir votre plainte, réclamation ou tout autre événement indésirable en lien avec votre prise en charge. Si vous préférez, vous pouvez solliciter ou écrire à la Direction de l'établissement.

L'établissement veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités définies par le code de la santé publique. L'ensemble des plaintes et des réclamations est analysé trimestriellement par la commission des usagers (CDU). Si nécessaire, une rencontre peut être organisée avec un médiateur médecin ou non-médecin, membre de la CDU. Vous pouvez vous faire accompagner dans l'ensemble de ces démarches par les représentants des usagers de l'établissement. En cas de difficulté pour obtenir une réponse, vous pouvez adresser votre réclamation à l'Agence Régionale de Santé.

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès du personnel soignant.

→ ASSOCIATIONS

L'établissement a passé des conventions avec des associations de soutien aux patients ou aux familles. La liste et les coordonnées de ces associations sont affichées dans le hall d'accueil.

→ SERVICE SOCIAL

Un service social est à votre disposition dans l'établissement sur rendez-vous.

→ COMMISSION DES USAGERS

La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle recommande à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches.

Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes les plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions: c'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

COMPOSITION DE LA CDU :

- **Madame Dominique FALCO**, représentante des usagers Association Française des Malades et Opérés Cardiovasculaires - AFDOC, en qualité Présidente de la CDU
- **Madame Elizabeth CASES-FRITHMANN**, Directeur de la polyclinique Saint-Roch, en qualité de vice-présidence
- **Docteur Marion BERTRAND**, chirurgien orthopédiste en qualité de médiateur médical
- **Docteur Sébastien FOURNIER-FAVRE**, président de CME, en qualité de médiateur médical suppléant
- **Madame Sandrine FABRE**, Directrice des Soins, Gestionnaire des Risques et en qualité de médiateur non-médical
- **Madame Sabrina BURCHETT**, Responsable Assurance Qualité, en qualité de médiateur non-médical
- **Monsieur Thierry JAMMES**, représentante des usagers suppléant, Association Française des Malades et Opérés Cardiovasculaires - AFDOC
- **Madame Nadia MONTEL**, représentante des usagers suppléant, APF France Handicap 34
- **Madame Alkyane LENGLET**, représentante des usagers suppléant, Association UFC Que Choisir Montpellier

→ LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Le représentant des usagers (RU) est un bénévole qui défend les droits et les intérêts de tous les usagers de la santé.

Il exprime leurs besoins individuels et collectifs pour contribuer à l'amélioration du système de santé.

Il siège auprès des professionnels de santé et est présent au sein de l'établissement pour contribuer à l'amélioration de la qualité et sécurité des soins.

4 missions principales :

- ÉCOUTER
- INFORMER
- ACCOMPAGNER
- VEILLER AU RESPECT de vos droits

→ LES MISSIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Les représentants des usagers (RU) ont pour mission première de défendre les droits et les intérêts des patients d'un établissement.

En se situant sur les terrains de la dignité et des droits du patient et de ses proches aidants, les RU peuvent questionner les pratiques du personnel soignant et administratif. Ils font également part des observations et remontées des usagers sur les points forts et les points faibles de l'établissement et le cas échéant proposer des pistes d'amélioration, notamment par le rapport annuel de la commission des usagers, et aussi par le projet des usagers.

Les représentants des usagers sont joignables par téléphone ou par mail.

Les représentants des usagers sont nommés par le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est de 3 ans renouvelable.



Charte de la personne hospitalisée

Circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Cette charte est également disponible sur demande en braille et en langues étrangères à l'accueil de la clinique.

Charte de la personne en situation de handicap

- 1** Favoriser la participation active des proches et/ou des aidants
- 2** Veiller au maintien de l'autonomie
- 3** Améliorer l'accessibilité à la Clinique
- 4** Anticiper et coordonner la sortie
- 5** Anticiper les besoins
- 6** Améliorer l'accès aux plateaux techniques
- 7** Adapter le circuit de prise en charge des urgences
- 8** Évaluer les aptitudes et réévaluer les besoins au cours de l'hospitalisation
- 9** Adapter la prise en charge de la douleur





Le pôle santé

du groupe **Oc Santé**

Médecine - Chirurgie - Obstétrique



Clinique Clémentville



Clinique Millénaire



Clinique Mont-Louis



Clinique Paris-Bercy



Polyclinique Saint-Roch

Soins Médicaux et de Réadaptation



Clinique Bourges



Clinique Fontfroide



Clinique Les Oliviers



Clinique Plein Soleil



Clinique Les Jardins de Sophia

Psychiatrie



Clinique La Pergola



Clinique Saint-Antoine



Clinique Saint-Martin de-Vignogoul



Clinique Stella

Hospitalisation à domicile



Home Santé

Le pôle médico-social

du groupe **Oc Santé**

8 EHPAD :

EHPAD Les Aigueillères - *Montferrier-sur-Lez*
 EHPAD La Cyprière - *Juvignac*
 EHPAD L'Ensoleillade - *Lattes*
 EHPAD Les Glycines - *Montpellier*
 EHPAD Les Lavandes - *Florensac*
 EHPAD Les Mélias - *Montady*
 EHPAD La Martégale - *Pérols*
 EHPAD Notre Dame du Bon Accueil - *Saint-Georges-d'Orques*

2 résidences seniors :

Résidence Les Terrasses des Glycines
Montpellier
 Résidence Les Terrasses Notre Dame
Saint-Georges-d'Orques

Le pôle services à la personne

du groupe **Oc Santé**

1 société de services à la personne : **Nouvéo**

Oc Santé

Oc Maternité

www.oc-sante.fr

f in @

POLYCLINIQUE SAINT-ROCH

Médecine - chirurgie - maternité

560, avenue du Colonel André Pavelet dit Villars
 34075 Montpellier

TEL 04 67 61 88 88 / FAX 04 67 61 88 99
info@cl-st-roch.fr

Rendez-vous sur votre espace personnalisé

www.oc-maternite.fr

